



Parc national de Port-Cros

DECISION n°46 d/2015

DECISION DU DIRECTEUR Prix de vente - Clé USB 8 GO

Conformément :

- à l'article R331-25 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur,

- à la délibération du Conseil d'administration n°10/08 du 28 avril 2008, déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art.R331-23,I,8°)

Le directeur du parc national de Port-Cros arrête le prix de vente du produit ci-dessous :

Intitulé	H.T.		TTC €
CLE USB 8 GO	9,5		9,5

Le prix de revient par le Parc National de Port-Cros est de 5,19€ TTC.

Le prix de vente du produit a été fixé sur la base de prix de vente pratiqués pour ce produit sur d'autres points de vente.

Une remise de **30%** est accordée aux personnels du parc national et du Conservatoire Botanique, soit 6,65 € TTC.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits finis

Ce tarif est applicable à compter du 01 octobre 2015.

Fait à Hyères, le 1 octobre 2015

Le directeur
Guillaume SELLIER